

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
Band: 6 (1991)
Heft: 2: Gazette

Rubrik: OFC News

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OFC NEWS

Fermeture partielle des Archives fédérales des monuments historiques (AFMH)

Les Archives fédérales des monuments historiques ont connu au cours des dernières dix années une augmentation croissante de leur stock due à diverses raisons (nouvelles acquisitions, dons, legs, etc.). Pendant cette période, la politique du plafonnement du personnel en vigueur dans toute l'administration fédérale a empêché l'engagement du personnel nécessaire au traitement de ses archives. La somme des documents non classés a pris entretemps de telles proportions que des mesures d'urgence s'imposent.

Etant donné qu'il n'est pas possible de compter dans un proche avenir sur une augmentation du personnel, il ne nous reste à court terme plus d'autre solution que de prendre des mesures draconiennes et de limiter les prestations de service. Jusqu'à la fin 1991, les Archives fédérales des monuments historiques seront fermées jusqu'à nouvel ordre pour les utilisateurs et les visiteurs qui ne font pas partie de l'administration fédérale ou de la Commission fédérale des monuments historiques. Au cours des prochains mois des solutions vont être élaborées et mises à exécution pour sortir les AFMH de cette situation délicate. Ceci n'est malheureusement réalisable qu'en fermant partiellement certains services.

Le manque de personnel auquel aucune solution ne peut être trouvée à l'heure actuelle nous pousse à prendre cette mesure. Nous sommes conscients du fait que la fermeture partielle des AFMH va importuner bon nombre d'utilisateurs et de visiteurs mais nous ne voyons actuellement pas d'autres solutions pour remédier à cette situation intolérable. Nous comptons sur votre compréhension.

Office fédéral de la culture (OFC)
La direction

Parution de l'ISOS du Canton de Schwyz

Le 14 mai dernier, l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), Canton de Schwyz' a été présenté à la presse à l'Hôtel de ville de Schwyz

Après les inventaires des cantons de Genève, de Schaffhouse et d'Argovie (en deux volumes), l'inventaire du Canton de Schwyz est le 5ème volume de cette série qui est publiée

depuis 1984. La documentation sur les sites d'importance nationale se fait par canton et doit, une fois terminée, couvrir toute la Suisse. Les inventaires des sites sont élaborés à la demande du Département fédéral de l'intérieur, la liste des sites d'importance nationale entre en vigueur après ratification par l'ensemble du Conseil fédéral.

Le nouveau volume de l'ISOS contient une liste de 55 lieux recensés dans le Canton de Schwyz, parmi lesquels 33 % sont considérés d'importance nationale, une proportion très nettement au-dessus de la moyenne nationale. Les 18 sites d'importance nationale du Canton de Schwyz sont: quatre 'lieux' (Schwyz, Einsiedeln, Lachen, Küssnacht a. R.), deux 'villages urbanisés' (Brunnen et Siebnen), quatre 'villages' (Arth, Gersau, Muotathal, Steinen), quatre 'hameaux' (Biberegg, Ecce Homo, Merlischachen, Seestatt) et quatre 'cas spéciaux' (Etzelpass/St-Meinrad, Grinau, Pfäffikon Unterdorf, Ufenau).

Voici quelques déclarations extraites de la présentation de Sibylle Heusser, architecte diplômée de l'EPFZ, directrice du bureau de l'ISOS à Zurich:

'C'est en 1974, juste après le début du travail d'inventorisation, que les premiers sites du Canton de Schwyz ont été recensés dans l'ISOS qui a été complété par la suite au cours d'une deuxième phase de travail en 1986/87. C'est le 4 septembre 1978 que l'inventaire de toutes les localités a été présenté au nom du Conseil fédéral au gouvernement cantonal pour être soumis à une procédure de consultation. Lors de sa séance du 12 novembre 1979, le Conseil d'Etat du Canton de Schwyz a pris connaissance de l'ISOS et a qualifié, malgré quelques réticences, les travaux d'inventorisation de 'positifs dans leur ensemble'. La longue période qui s'est écoulée entre la procédure de consultation et la publication des sites d'importance nationale est due à un remaniement minutieux et à une nouvelle version de la présentation des sites.

La proportion relativement élevée (33 %) des sites d'importance nationale ne signifie pas pour autant que toutes les localités du Canton de Schwyz ont conservé leur caractère d'origine. L'habitat dans les agglomérations situées dans le bassin de Schwyz et sur la rive du Lac de Zurich a énormément souffert de l'évolution qui s'est produite au cours des trente dernières années. Hurden, déclaré 'cas spécial' d'importance nationale par décret fédéral en 1978, a été rayé de l'inventaire en 1988. Trop de nouvelles constructions ont modifié le paysage qui s'étend de Pfäffikon à Rapperswil sans égard pour un petit nombre d'anciens bâtiments (chapelle, auberges, et maisons de pêcheurs). (...) Comme dans tous les cantons, le travail ne s'est pas limité à la sélection des sites mais s'est occupé de l'inventorisation des sites selon la méthode élaborée par l'ISOS et qui a, jusqu'à présent, été appliquée à plus de 5000 sites c'est-à-dire à 5/6 du total souhaité.

En optant pour la réalisation de l'ISOS dans les années 70, la Suisse a choisi d'effectuer un travail pionnier. Il n'existe en effet pas d'autres pays au monde qui réalise un tel travail systématique de recensement et d'évaluation des zones d'habitat situées sur tout le territoire. A l'heure actuelle, dix architectes et historiens spécialisés en architecture travaillent pour l'ISOS au recensement des sites au Tessin, en Suisse romande et en Suisse alémanique. (...)

Les principes de l'inventorisation

L'inventorisation et l'évaluation se sont faites, dans le Canton de Schwyz comme ailleurs en Suisse, selon les principes suivants:

- Un site qui ne possède aucun bâtiment de valeur historique ou architecturale peut être classé site d'importance nationale.
- Un hameau ou un village peuvent être classés sites d'importance nationale lorsque les maisons sont regroupées dans un certain espace ou disposent d'un réseau de rues et de places clairement défini, lorsque les bâtiments sont typiques pour la région et lorsque les environs ne sont pas construits.
- Les quartiers de XIX^{ème} siècle n'ont pas à priori moins de valeur que les quartiers du moyen âge, des quartiers construits au début du siècle, dans les années 10, 20 et 30, ont déjà été l'objet d'inventorisation. Cela signifie pour le Canton de Schwyz par exemple que les maisons de deux à trois étages de style traditionnel des quartiers d'habitations situés au-delà de la Herrengasse à Schwyz ont été recensées dans l'inventaire, comme d'ailleurs à Lachen, les bâtiments industriels, la filature de la fin du siècle dernier et surtout les usines de fabrication de meubles des années 20, témoins du Neues Bauen. A Siebnen, en plus des filatures et des usines de fabrication de meubles, ce sont le mécanisme et le dispositif de verrouillage de la centrale électrique en béton brut, aux lignes rigoureuses 'style 1900', qui ont permis de classer le village parmi les sites d'importance nationale.

La flexibilité dans le temps

L'inventaire est très flexible dans son appréciation de l'évolution par rapport à l'époque d'origine; il ne considère pas un site comme quelque chose de statique appartenant au passé et ne devant subir aucune évolution future. Un inventaire est le résultat d'une étude précise dans un processus d'évolution, un moment dans l'histoire d'une forme d'habitat, un moment dans l'histoire d'un site qui ont mis parfois plusieurs siècles à devenir ce qu'ils sont. L'ISOS ne souhaite en aucun cas empêcher l'évolution des sites, cela n'aurait pas de sens. L'ISOS désire simplement exercer un contrôle sur l'évolution ou faire en sorte qu'un contrôle soit exercé.

O F C NEWS

Les objectifs de l'ISOS

L'ISOS doit: servir aux planificateurs, aux spécialistes de la conservation des sites, aux conservateurs des monuments historiques comme base de travail pour l'aménagement local et régional du territoire (ce principe figure d'ailleurs dans le plan directeur); servir de référence aux commissions, aux autorités et aux spécialistes de l'aménagement des sites pour l'évaluation des projets de rénovation et d'assainissement; servir de référence à toutes les personnes concernées lors du règlement des conflits d'intérêts pouvant opposer partisans de la conservation de sites et partisans de la rénovation de l'habitat.'

L'ISOS-Schwyz du point de vue de la Confédération et du Canton

Alfred Defago, directeur de l'Office fédéral de la culture et Marcel Kürzi, directeur du Département de justice du Canton de Schwyz ont pris la parole à l'occasion de la conférence de presse, le 14 mars dernier. Alfred Defago a rappelé dans son allocution les dommages lents et inexorables subis par nos sites depuis la seconde guerre mondiale et les tâches connues entreprises pour y remédier par les communes, les cantons et la Confédération. La Confédération ne pouvant cependant pas aller à l'encontre de ce que les communes ne désirent pas elles-mêmes empêcher puisque la protection de la nature et du paysage est avant tout une compétence cantonale. Grâce à des moyens et des services tels que l'ISOS, la Confédération contribue à ce que les décisions prises au niveau cantonal tiennent compte des situations données et à ce que l'opinion soit de plus en plus sensibilisée aux problèmes de la conservation du patrimoine.

Marcel Kürzi, à son tour, a précisé que la population du Canton de Schwyz est tout à fait consciente de l'enjeu que représente la conservation des sites. L'époque à laquelle le conservateur des monuments historiques était considéré comme une autorité supérieure est révolue. A l'heure actuelle, les hommes politiques et les propriétaires de maisons sont prêts à mettre tout en oeuvre pour conserver les valeurs héritées du passé. La population du Canton de Schwyz est consciente du bien-fondé de cet inventaire qui permet si nécessaire de se référer à une évaluation objective réalisée sur la base de critères uniformes. M. Kürzi a précisé que l'ISOS devait être encore complété, un travail qui est en cours de réalisation dans le Canton de Schwyz.

(communiqué)